



EFE International

Une solution pour les Entreprises des Français à l'Etranger

QUI SOMMES-NOUS ?

EFE International est une initiative portée par le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et le réseau des CCI Françaises à International, deux opérateurs économiques privés.

EFE International est une Société par Actions Simplifiées de droit français (SAS) à capital variable, dont le siège social est basé à Levallois-Perret.

Notre mission :

- Développer le commerce extérieur de la France ;
- Apporter des services aux Entrepreneurs Français de l'Étranger ;
- Renforcer le lien des Entrepreneurs Français de l'Étranger avec la France.

Une initiative



QU'EST-CE QU'UNE E.F.E ?



- Une E.F.E est dans sa définition large une **entreprise de droit local**, n'ayant aucun **lien capitalistique immédiat** avec une entreprise dont le siège relèverait du droit français, et détenue **à plus de 50%** (*ou le maximum autorisé dans certains pays lorsqu'il existe des conditions restrictives de possession du capital pour les associés étrangers d'une société*) par un **Français**.

Une E.F.E peut néanmoins avoir créé un bureau de représentation ou une filiale en France, dans le cadre du développement de ses activités liées à la France).

Non obligatoire pour être une E.F.E, mais ouvrant certains avantages :

Votre société est dirigée par un français établi hors de France et son activité abonde l'économie française et contribue à l'essor du commerce extérieur de la France **et/ou** vous avez la volonté de développer ce lien avec la France :

- Vous représentez, importez, distribuez des produits ou services d'origine française, et franchises françaises
- Vous assurez la promotion de l'image de la France, d'un savoir-faire français ou d'une technologie française dans votre pays de résidence.
- Vous assurez la promotion de l'enseignement et de la culture française
- Vous recommandez le recours à des produits ou savoir-faire français dans le cadre de votre activité professionnelle.
- Vous représentez des acteurs économiques et institutionnels français
- Vous aidez à l'implantation et au développement d'entreprises françaises
- Votre production locale inclue une part significative de composants d'origine française

Sujets de discussions et de travail

Avril 2021
Date de création d'EFE
International

Aujourd'hui
Discussions en cours avec de
nombreux parlementaires

#1 Accès au dispositif V.I.E

Recrutez des talents
avec le **dispositif
V.I.E** par la gestion,
le portage et le suivi
administratif de V.I.E
pour le compte des
E.FE

#2 Solutions de financement

- Fonds de **solidarité**
- Fonds
d'**investissement**
- Accès aux **réseaux
bancaires**

#3 Passerelles vers la France

**Offre de services en
France** (sourcing,
partenariat,
Croissance externe,
relocalisation,
stagiaires,
recrutement...)

#4 Création d'un label EFE

- Une **reconnaissance**
pour les **E.FE**
- Un **recensement** à
lancer

#1 ACCES AU DISPOSITIF V.I.E

Grâce à EFE International, vous pouvez désormais renforcer votre équipe en recrutant une ressource humaine qualifiée par le biais de la formule V.I.E.

Le **Volontariat International en Entreprise (V.I.E)** est un dispositif RH de mobilité internationale sécurisé par l'Etat français qui permet à une entreprise de droit français de confier une mission professionnelle à l'étranger, à un talent français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen, âgé de 18 à 28 ans.

Le V.I.E présente de nombreux avantages :

- ✓ Un **budget maîtrisé** : une formule clé en main
- ✓ Une **couverture sociale privée** mise en place par Business France
- ✓ Une **formule RH flexible** : mission régionalisée sur une zone géographique, possibilité de former le jeune en France, une mission prolongeable une fois dans la limite de 24 mois
- ✓ Un **vivier de talents** : grâce à la CVthèque sur le site « Mon Volontariat International »
- ✓ Un **levier de valorisation** : forte attractivité des jeunes pour une expérience professionnelle à l'international.
- ✓ 💡 Dans le cadre du déploiement du "[Plan Osez l'export](#)", une **aide financière** pourra être versée aux E.F.E au capital d'EFE International pour le recrutement de jeunes issus des [quartiers prioritaires de la politique de la ville \(QPV\)](#) et/ou de formations jusqu'à Bac+3. Cette aide de **4 500 €** pour toute nouvelle mission de 12 mois minimum est disponible depuis le 1er décembre 2023. Les entreprises dont les candidats sélectionnés répondent aux critères définis et qui disposent d'un agrément V.I.E pourront bénéficier de cette subvention dans la limite de 3 missions par entreprise et par an.

Avec le soutien





Liste des pays dans lesquels la formule V.I.E d'EFE International est disponible



MOYEN-ORIENT / AFRIQUE

Angola
 Bénin
 Cameroun
 Congo - Brazzaville
 Congo ou RDC
 Côte d'Ivoire
 Djibouti
 Gabon
 Ghana
 Kenya
 Madagascar
 Maroc
 Maurice
 Mozambique
 Nigéria
 Rwanda
 Sénégal
 Tchad
 Togo
 Tunisie

Arabie Saoudite
 Emirats Arabes Unis
 Qatar
 Turquie

EUROPE

Allemagne
 Autriche
 Belgique
 Bulgarie
 Croatie
 Danemark
 Espagne
 Géorgie
 Grèce
 Hongrie
 Irlande
 Italie
 Kazakhstan
 Lituanie
 Luxembourg
 Norvège
 Pays-Bas
 Pologne
 Portugal
 République tchèque
 Roumanie
 Serbie
 Slovaquie
 Suède
 Suisse

ASIE / OCEANIE

Australie
 Cambodge
 Chine
 Corée du Sud
 Hong Kong
 Inde
 Indonésie
 Japon
 Malaisie
 Myanmar
 Philippines
 Singapour
 Taïwan
 Thaïlande
 Vietnam

AMERIQUE DU NORD ET DU SUD

Bolivie
 Brésil
 Chili
 Colombie
 Costa Rica
 Equateur
 Panama
 République Dominicaine
 Uruguay
 États-Unis
 Mexique

Conditions d'accès

Etes-vous éligible ?

Pour évaluer votre éligibilité à la formule V.I.E, constituez votre dossier de candidature et déposez votre demande auprès de votre comité local composé de la CCI Française locale et du représentant local des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE).

Si vous obtenez **l'approbation** du comité local concernant l'éligibilité du dossier, cela ouvrira la voie à l'accès au dispositif V.I.E.

Vous avez rempli les **critères requis** et obtenu la validation du comité local de votre pays d'implantation

Vous pouvez désormais :

- Devenir Associé agréé par le comité stratégique
- Entrer dans le capital d'EFE International SAS
- Accéder au dispositif VIE

Quelles conditions ?

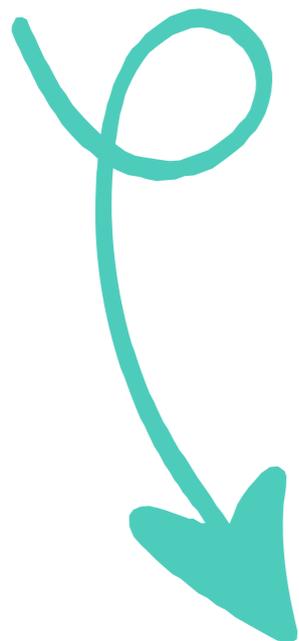
La prise de participation dans le capital d'EFE International à hauteur de **2,5 K€** et un versement en compte courant d'associé d'un montant de **2,5 K€**.

Ce dispositif permet de créer un lien juridique entre votre entreprise et la France et ainsi, d'accéder à de nouveaux services auparavant inaccessibles.

Contactez-nous pour connaître le budget d'un V.I.E pour une mission de 12 mois dans votre pays.



LES ETAPES À RETENIR



- 1 Remplir les critères pour intégrer EFE International
- 2 Se rapprocher de votre CCI FI locale et/ou du comité CCE
- 3 Déposer une candidature et obtenir l'approbation du comité local
- 4 Entrer dans le capital d'EFE International après l'agrément du comité stratégique d'EFE International
- 5 Signer le pacte d'associé et le contrat de prestation de services
- 6 **ACCEDER AU DISPOSITIF V.I.E**

Souhaitez-vous recruter un V.I.E ?

Quels coûts pour l'EFE ?



- **Intégration dans le capital d'EFE International** : chaque E.F.E. place **2,5 K€ au capital et 2,5 K€ dans le compte courant d'associé**. Ces contributions permettent ainsi à l'entreprise de disposer d'une trésorerie et de garantir toute action nécessaire en cas de besoin, notamment dans le cadre du rapatriement d'un V.I.E., d'une crise dans le pays, d'une E.F.E défailante, etc.
- **Le coût salarial d'un VIE, variable dans chaque pays** (en fonction des barèmes fournis par Business France chaque année + vol A/R et transport d'effets personnels – entre 23 K€ à 48 K€ selon le pays)
- **Le coût de l'assistance d'EFE International** : Ces frais incluent l'instruction du dossier, l'assistance à la définition du poste de VIE, au recrutement, la gestion administrative du dossier, les éventuelles avances de frais... La tarification appliquée représentera un montant de **3000€ par an** (soit 250€ par mois pour une mission V.I.E de 12 mois).
- **Modalités de sortie du capital d'EFE International** : Conformément à l'article 10 de nos statuts, le capital social peut être diminué par la reprise des apports effectués par les associés qui se retirent de la société. Cela entraînera l'annulation des actions et le remboursement des apports.

Une initiative



Résultats du dispositif à Septembre 2024

48

E.F.E au capital
d'EFE International
issues de 23 pays

5

E.F.E en cours
d'intégration au
capital d'EFE
International

66

V.I.E envoyés
depuis la création du
dispositif

40

V.I.E actuellement
en mission ou en
attente de départ

14

Offres V.I.E
à pourvoir

[Témoignage de Nicolas Retournard, fondateur de Under Construction, EFE au capital d'EFE International](#)

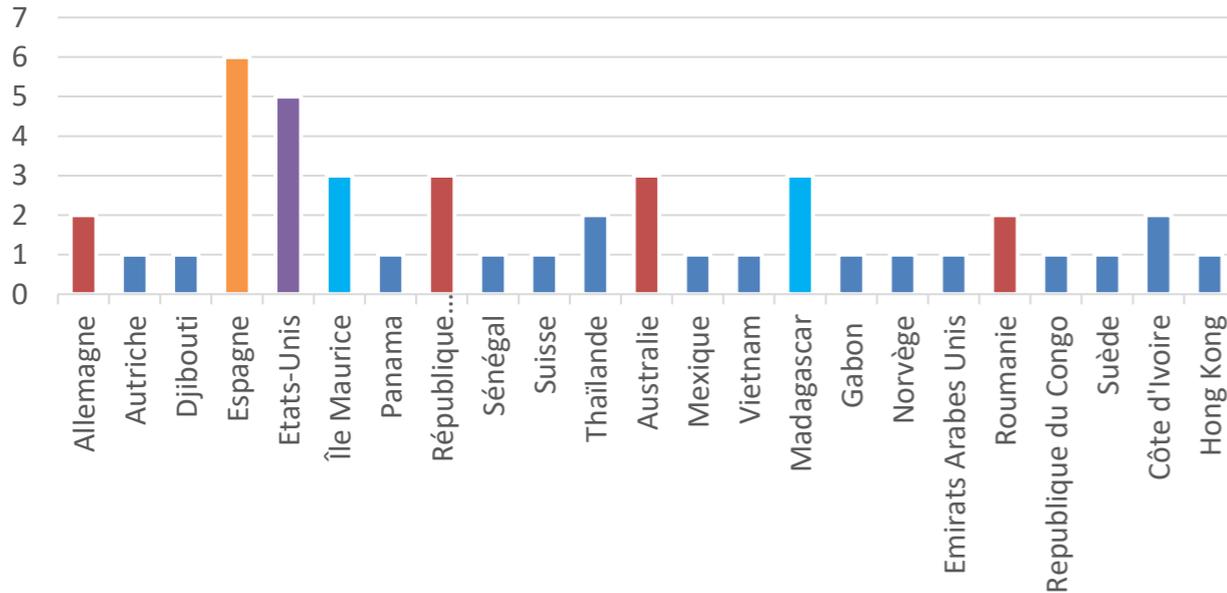


[Témoignage de Delphine Landry, partner chez 3C Carrer Consulting, EFE au capital d'EFE International](#)

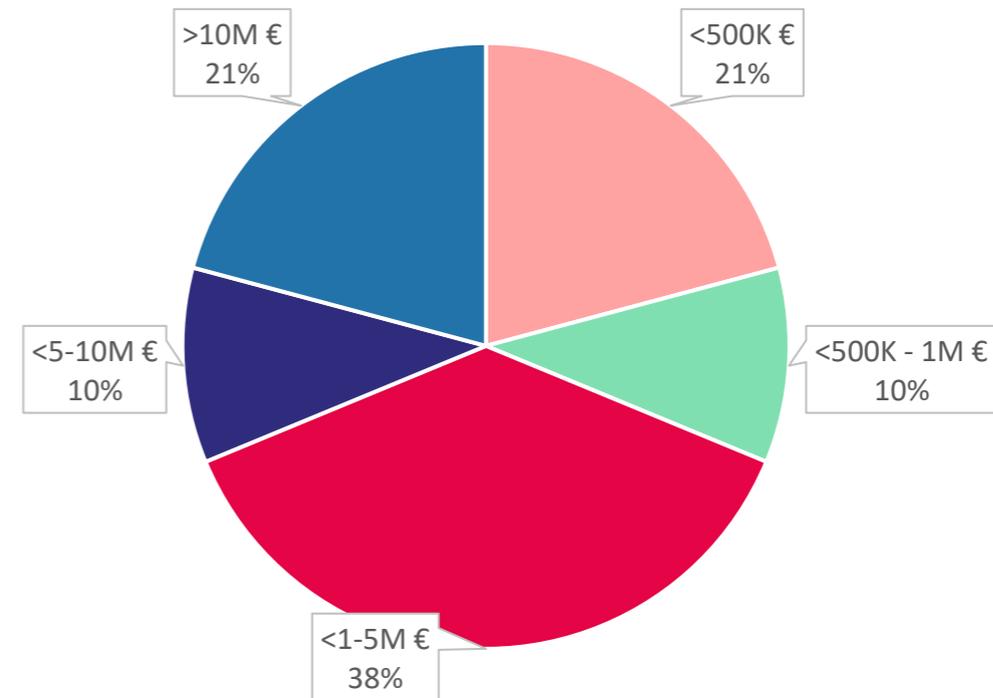


Les EFE au capital EFE International

Répartition des EFE au capital par pays



CA 2023



Liste des secteurs d'activité de nos EFE

Agroalimentaire, Commerce de gros et de détail, Importation de vins et spiritueux, IT, santé et médical, média, aéronautique et transports urbains, joaillerie, design et architecture, BTP, Restauration, Tourisme, Technologie, Conseil, digital marketing, oil & gas, éducation et formation, agriculture, services informatiques et numériques, industrie manufacturière, industrie automobile, social media, logiciels ERP, M&A

#2 SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Le réseau des CCI FI et les CCE ont constitué un pool de travail qui évalue actuellement des pistes de solutions de financement qui pourraient être proposées aux EFE.

Plusieurs outils sont actuellement à l'étude : fonds de solidarité et création d'un fonds d'investissement.

Les outils qui seront proposés auront pour but d'apporter des **aides financières** aux E.F.E selon leur situation : **aides ponctuelles** ou **limitées** dans le cadre d'un **fonds de solidarité** dédié. Accompagnement dans leur croissance avec le soutien de professionnels du secteur au travers de la création d'un **fonds d'investissement**.

Parallèlement, les équipes d'EFE International répertorient les banques françaises ayant un réseau déployé dans le monde et qui pourraient proposer des solutions aux E.F.E. L'enjeu est de constituer un mapping de banques partenaires en capacité de soutenir les E.F.E.





#3 PASSERELLES VERS LA FRANCE

EFE international travaille aussi sur une **palette de services d'accompagnement opérationnel** qui permet à toutes les EFE souhaitant développer une activité en France, de disposer de tous les outils pour réussir :

- Création d'une filiale en France / Reprise et transmission d'entreprise / Croissance externe / Sourcing de produits ou d'équipements / Etude de marchés
- Développement du patrimoine immobilier / gestion locative
- Conseil patrimonial / Prévoyance / Assurance santé
- Coworking / Hébergement d'entreprises
- Ressources humaines
- Recrutement/Coaching/Formation
- Mobilité internationale

EFE International travaille avec un réseau de partenaires qui lui permet de vous proposer les meilleures compétences selon vos besoins : <https://www.forum-efe.org/nos-experts>



#4 Label EFE

Les parlementaires se sont emparés du sujet de la reconnaissance des E.FE avec deux projets de texte.

- **Au Sénat** : [Reconnaître et soutenir les entrepreneurs français à l'étranger \(senat.fr\)](https://www.senat.fr)

Le texte est porté par deux sénateurs représentant les Français établis hors de France, chefs d'entreprise et rattachés au groupe Les Républicains, Evelyne RENAUD-GARABEDIAN et Jean-Pierre BANSARD.

- **A l'Assemblée nationale** : [Proposition de loi n°967 - 16e législature - Assemblée nationale \(assemblee-nationale.fr\)](https://www.assemblee-nationale.fr)

*La proposition de loi « visant à la **reconnaissance** des entrepreneurs français à l'étranger » déposée par les députés des Français de l'étranger Anne Genetet (Renaissance) et Stéphane Vojetta (membre de la Commission des Affaires économiques).*

Ces deux textes portent essentiellement, non pas sur un statut des EFE, mais sur la création d'un label pour les entreprises de Français à l'étranger **contribuant au rayonnement de la France à l'international (texte de l'AN), à la promotion d'un savoir-faire français, à la distribution de biens ou de services français, à l'attractivité ou au rayonnement de la France à l'étranger (texte du Sénat)**, et qui en feraient la demande.

Cependant, la création d'un label de l'État par la voie législative ou réglementaire n'est à ce jour **pas envisageable** en raison des contraintes imposées par le droit européen. La jurisprudence de la Cour de justice européenne interdit en effet la création d'un label d'État reposant sur un critère de nationalité.

Face à la contrainte législative, la solution en cours de discussion est la **création d'un label privé pour valoriser les EFE contribuant au rayonnement de la France à l'international.**

Un comité local chargé d'identifier les EFE candidates et de statuer sur l'octroi serait constitué de des CCE, des CCI, et du service économique de l'ambassade.

Les avancées sur le sujet seront annoncées au cours de l'année.

ÉQUIPE EFE INTERNATIONAL



ALAIN TAIEB

*Président EFE International
Membre du conseil d'administration des
Conseillers du Commerce Extérieur de la France*



CHARLES MARIDOR

*Directeur Général EFE International
Délégué General CCI France International*



STÉPHANE BOULET

*Personnalité Experte
Associée (PEA) auprès des
Conseillers du Commerce
Extérieur*



GUILLAUME CRUCIATA

Chargé de mission EFE International



VALERIE CHANTRELLE

*Responsable Administrative et
Financière CCI France
International*



Nous contacter

MAIL

contact@efe-international.org
gcruciata@efe-international.org

SITE WEB

www.forum-efe.org

ADRESSE

8-10 RUE PIERRE BROSSOLETTE
92300 LEVALLOIS-PERRET FRANCE